

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance extraordinaire tenue le vendredi 24 avril 2020 à 11 h 00
par visioconférence.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville
de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la
Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

La séance est ouverte par la présidente à 11 h 00.

Rencontre avec messieurs Pierre Shedleur, Benoît Gendron, Daniel Bergeron, Robert Guertin et
Annie Shanzenbach de l'ARTM.

CE20-078

TABLE D'ÉCHANGE MÉTROPOLITAINE EN SANTÉ PUBLIQUE

Il est résolu de mandater le directeur général à convoquer la Table
d'échange métropolitaine en santé publique et d'inviter l'Autorité
régionale de transport métropolitain à venir présenter les mesures
sanitaires proposées pour le transport en commun sur le territoire
métropolitain.

CE20-079

APPUI À LA DEMANDE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS POUR L'OBTENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE
FONDS DE FONCTIONNEMENT D'URGENCE

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, les
municipalités doivent mettre en place des mesures d'urgence sans
précédent pour préserver la santé publique et la sécurité.

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent, pour faire face à cette
crise, reporter la perception de l'impôt foncier et qu'elles devront
légalement tout de même avoir un budget équilibré.

...3/

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

CONSIDÉRANT que les données recueillies par la FCM montrent que, globalement, le déficit des municipalités atteindra au minimum de 10 à 15 milliards de dollars à court terme, en raison des pertes financières irrécupérables provoquées par la COVID-19.

CONSIDÉRANT que ce montant englobe les pertes en impôts fonciers, en factures de services publics et en frais d'utilisateur et qu'il englobe les pertes liées aux revenus tarifaires pour les villes ayant un réseau de transport collectif, qui sont à elles seules estimées à 400 millions de dollars par mois.

CONSIDÉRANT que les villes et les collectivités sont des moteurs économiques majeurs pour le Canada et que la crise actuelle a le potentiel de déstabiliser l'ensemble de l'économie nationale et la vie quotidienne de tous.

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de mesures importantes de la part des gouvernements provinciaux ou fédéraux pour remédier aux pertes de revenus engendrées par la pandémie, la FCM demande à tous les ordres de gouvernement de travailler en partenariat, à commencer par le gouvernement du Canada.

Il est résolu d'appuyer la Fédération canadienne des municipalités afin que le gouvernement du Canada fournisse aux municipalités du Canada des fonds de fonctionnement d'urgence d'au moins 10 milliards de dollars dont au moins 7,6 milliards de dollars devraient être versés en affectations directes aux municipalités (incluant une bonification pour les municipalités devant assurer l'isolement et le bien-être des populations vulnérables), tandis que 2,4 milliards de dollars seraient versés en plus aux municipalités qui exploitent des réseaux de transport collectif.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

POUR INFORMATION

- Résolution numéro 2020-04-552 du 21 avril 2020 de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud relativement au cadre financier du transport collectif métropolitain ;
- Article de La Presse du 20 avril 2020 concernant un plan de sauvetage pour le transport collectif réclamé par L'agglomération de Longueuil ;
- Résolution du 22 avril 2020 de la Table des préfets et élus de la Couronne-Nord concernant les impacts financiers occasionnés par la pandémie de COVID-19 sur le cadre financier 2020 et 2021 du transport collectif ;
- Document de la Fédération canadienne des municipalités concernant les recommandations urgentes pour le gouvernement fédéral afin de contrer la crise financière provoquée par la COVID-19 dans nos villes et nos collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25.

Les résolutions numéros CE20-078 à CE20-079 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.